

**HISTOIRE ET MÉMOIRES****MODÈLE 3, UTILISABLE POUR LA DISSERTATION ET L'ÉTUDE DE DOCUMENTS**

Voici un modèle pour des sujets portant sur le thème :

**Justice, histoire et mémoires des grands crimes de masse**

Par exemple, pour un sujet comme : *comment la justice et l'histoire contribuent-elles à documenter les génocides ?*

Ce modèle "à tout faire" contient le fil conducteur d'une excellente dissertation, mais ses arguments et ses exemples sont exactement ceux que tu devras repérer et analyser si tu tombes sur une étude de documents (analyse de textes d'historiens, de discours politiques ou de témoignages).

**Introduction**

- **Accroche** : utilise la citation passe-partout :  
" Il n'y a pas de paix sans justice. " de *Paul Ricœur*"
- **Définitions des termes** :
  - *La justice* : Institution chargée de juger les crimes, de punir les coupables et de dire le droit, souvent par des tribunaux d'exception.
  - *L'histoire* : Reconstitution scientifique et objective du passé.
  - *Les mémoires* : Souvenirs subjectifs et affectifs portés par les victimes et les sociétés.
  - *Grands crimes de masse* : Violences extrêmes et méthodiques perpétrées contre des populations civiles (génocides, crimes contre l'humanité).
- **Problématique** : **Comment les tribunaux face aux crimes de masse concilient-ils l'exigence juridique de la justice, la rigueur scientifique de l'histoire et le besoin de reconnaissance des mémoires ?**
- **Annonce du plan** : Nous verrons d'abord que le tribunal est le lieu de fondation du droit et du recueil des preuves (1945-1946), puis comment les procès sont devenus le déclencheur du réveil des mémoires des victimes (années 1960-1990), et enfin comment la mondialisation de la justice pénale internationale pose le défi de l'écriture d'une histoire globale et apaisée (depuis 1990).

**Développement****I. Le temps des tribunaux fondateurs : juger pour l'Histoire et le Droit (1945-1948)**

*Si c'est une étude de doc : cherche des documents sur Nuremberg (1945-1946) ou Tokyo (1946-1948) : extraits de réquisitoires, films de procès, chartes de tribunaux.*

- **Argument 1 : L'invention d'un nouveau droit.** Face à la spécificité des crimes nazis, la justice doit innover. Le tribunal de Nuremberg définit pour la première fois le concept juridique de « **crime contre l'humanité** » (qui présente la caractéristique essentielle d'être *imprescriptible*).

- **Argument 2 : Le procès-archive.** À Nuremberg, la priorité absolue est donnée aux preuves écrites et administratives (les documents saisis chez l'ennemi). Le procureur Jackson veut bâtir un dossier indiscutable pour que la justice serve de base à l'Histoire future et empêche tout négationnisme.
- **Le rôle de la mémoire :** À cette époque, la mémoire des victimes est paradoxalement marginalisée. À Nuremberg, il y a très peu de témoins directs à la barre. La Shoah est jugée au milieu de l'ensemble des crimes de guerre allemands, sans distinction claire de la spécificité du génocide juif.

## II. Le réveil mémoriel par le tribunal : la parole aux victimes (années 1960-1990)

*Si c'est une étude de doc : identifie le passage de la preuve écrite au témoignage oral. Cherche des documents sur le procès Eichmann (1961) ou les grands procès en France (Barbie en 1987, Papon en 1997).*

- **Argument 1 : Le procès Eichmann (1961), le tournant des témoins.** Capturé en Argentine par le Mossad et jugé à Jérusalem, Adolf Eichmann est au centre d'un procès ultra-médiatisé. Pour la première fois, la stratégie de l'accusation repose sur les **témoignages des rescapés** (plus de 100 témoins défilent). Ce procès marque ce que l'historienne Annette Wieviorka appelle « *l'ère du témoin* » et libère la mémoire spécifique de la Shoah.
- **Argument 2 : Le tribunal comme lieu d'expression cathartique** (libérateur purificateur). En France, les procès de Klaus Barbie (1987) ou Maurice Papon (1997) permettent aux mémoires locales et minoritaires de s'exprimer publiquement. Les caméras entrent dans le tribunal : les procès sont enregistrés pour l'histoire (loi Badinter de 1985).
- **Le rôle de l'historien :** L'historien est désormais convoqué à la barre en tant qu'*expert*. Il vient expliquer le contexte général aux jurés (ex: Paxton et Azéma au procès Papon). Cela crée des tensions : l'historien cherche la nuance et la complexité, tandis que le juge cherche une culpabilité individuelle et binaire (coupable ou non coupable).

## III. La mondialisation de la justice pénale et la mémoire globale (depuis 1990)

*Si c'est une étude de doc : analyse des documents sur le TPIR (Rwanda), le TPIY (ex-Yougoslavie) ou la Cour Pénale Internationale (CPI, créée par le statut de Rome en 1998).*

- **Argument 1 : L'extension internationale de la justice.** Dans les années 1990, face aux massacres en ex-Yougoslavie et au génocide des Tutsi au Rwanda (1994), l'ONU crée des tribunaux pénaux internationaux (TPIY et TPIR). La justice se mondialise avec la création permanente de la CPI en 2002. Ces tribunaux consacrent juridiquement le mot « **génocide** » (défini par Raphael Lemkin en 1944).
- **Argument 2 : Concilier justice locale et mémoire nationale.** Les tribunaux internationaux, souvent basés loin des pays concernés (La Haye ou Arusha), coupent parfois les populations de leur propre mémoire. Au Rwanda, l'État a dû mettre en place les tribunaux populaires **Gacaca** pour juger en masse et tenter une réconciliation mémorielle à l'échelle des villages.

- **Le rôle de l'historien** : Face à la déferlante mémorielle et aux demandes de réparation, l'historien travaille sur les commissions de vérité (comme la commission *Vérité et Réconciliation* en Afrique du Sud après l'Apartheid). Son but est de transformer les récits de souffrance en archives scientifiques pour éviter que la mémoire ne se transforme en esprit de vengeance.

## Conclusion

- **Bilan** : La justice, l'histoire et la mémoire des crimes de masse forment un triangle interdépendant. Le procès pénal pose le cadre juridique et rassemble les preuves (justice), les victimes y trouvent une reconnaissance de leurs souffrances (mémoire), et l'historien utilise ces matériaux pour comprendre les mécanismes de la violence (histoire).
- **Ouverture** : Aujourd'hui, la multiplication des mémoires concurrentes et l'utilisation des réseaux sociaux comme tribunaux populaires mondiaux rappellent l'importance de maintenir des institutions juridiques internationales fortes et indépendantes pour fixer la vérité des faits face au révisionnisme.

## Comment utiliser le modèle :

### En étude de documents

Cet exercice est le plus probable pour ce thème.

On te donnera presque toujours un corpus mixte : par exemple, un texte de loi ou un réquisitoire de procureur (juridique) couplé à un témoignage de victime ou une analyse d'historien.

- **L'Introduction** : Présente les documents avec précision. Si l'un des documents est un extrait de procès filmé ou un témoignage oral transcrit, précise immédiatement le contexte de sa production (ex : *procès Eichmann en 1961* ou *procès Papon en 1997*).
- **Le Développement** : **Ne fais surtout pas un catalogue document par document.**
  - Utilise les documents comme des "preuves" pour alimenter les axes de ton modèle.
  - **Si un document est un témoignage de victime** : Ne le prends pas pour une vérité historique absolue. Analyse-le avec l'**Axe II** : montre sa valeur mémorielle et humaine immense (la souffrance, le besoin de reconnaissance), mais critique ses limites (la subjectivité, les souvenirs parfois altérés par le temps).
  - **Si un document est une décision de justice ou un texte de l'ONU** : Analyse-le avec l'**Axe I ou III**. Montre comment le droit tente de poser des mots froids et universels (ex: qualifier un acte de "génocide") sur des réalités indicibles.
  - **Croise les documents** : Si le Doc 1 est un historien qui analyse un massacre et le Doc 2 est une victime qui le raconte, confronte-les dans une sous-partie dédiée à la relation entre l'Histoire (méthode scientifique) et la Mémoire (ressenti individuel).

## Ce qui fait la différence en étude de doc :

Demande-toi toujours si le document met en scène **l'historien à la barre**. Si ton sujet évoque les procès des années 1980-1990 en France (Barbie, Touvier, Papon), rappelle dans ta copie que la présence des historiens comme témoins a créé un immense débat : *l'historien doit-il être au service de la justice pour condamner, ou doit-il rester dans son bureau pour analyser ?* C'est exactement ce genre de recul critique que le correcteur attend d'une copie de Terminale.

## En dissertation

En dissertation, le sujet est souvent chronologique ou thématique (ex : « *Les tribunaux internationaux face aux crimes de masse depuis 1945* » ou « *Juger les crimes de masse : quels enjeux pour l'histoire et la mémoire ?* »).

- **L'Introduction** : Pose ta citation courte en accroche (ex: « **Il n'y a pas de paix sans justice** » de Paul Ricœur). Définis très clairement la différence entre *génocide* (intention de détruire un groupe) et *crime contre l'humanité* (attaque généralisée contre des civils).
- **Dans le Développement** : Rédige en "entonnoir" (du général au particulier).
  - **Partie I (Nuremberg)** : Tu dois insister sur la rupture juridique. Explique que Nuremberg n'est pas qu'un procès, c'est l'acte de naissance d'une justice internationale qui crée des lois rétroactives parce que la morale l'exigeait. Évoque la notion de "**procès-archive**".
  - **Partie II (Eichmann / Procès en France)** : C'est le cœur de ta réflexion sur la mémoire. Tu dois opposer la rigueur froide de Nuremberg (les papiers) à l'émotion du procès Eichmann (les voix). Utilise l'expression d'Annette Wieviorka : « **l'ère du témoin** ». Montre que le tribunal devient une tribune pour les victimes.
  - **Partie III (TPIY / TPIR / CPI)** : Élargis au monde contemporain. Montre la tension entre la justice internationale (parfois perçue comme lointaine ou déconnectée, à La Haye) et le besoin de reconstruction locale (comme les tribunaux **Gacaca** au Rwanda).